

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS684

présenté par

Mme Thiébault-Martinez, M. Balanant, M. Baptiste, M. Benbrahim, M. Arnaud Bonnet,
Mme Capdevielle, Mme Garin, M. Gouffier Valente, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu,
Mme Lebon, Mme Godard, M. Emmanuel Grégoire, Mme Violland, Mme Josso,
Mme Dombre Coste, Mme Reid Arbelot, Mme Pochon, Mme Hadizadeh, M. Pena, M. Dufau,
M. Bouloux, M. Delaporte, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Santiago et Mme Keloua Hachi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
